



Déplacements liés aux catastrophes dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : implications pour une croissance inclusive en Afrique

Faits saillants

- Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique subsaharienne n'a cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, le nombre de nouveaux déplacements liés à des catastrophes étant passé de 3,4 millions en 2019 à 4,3 millions de personnes à ce jour.
 - Les principaux facteurs à l'origine des déplacements en Afrique sont les inégalités, la dégradation de l'environnement, le changement climatique et les impacts disproportionnés des catastrophes.
 - Un certain nombre d'obstacles et de discriminations sexistes empêchent les migrants de jouir pleinement des droits fondamentaux de tout être humain.
 - Les migrants et les personnes déplacées apportent d'importantes contributions sociales et économiques à leurs pays d'origine et de destination, malgré la myriade de défis auxquels ils sont confrontés.
- Le manque de données ventilées continue toutefois d'entraver l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et un débat public bien informé sur les migrations et les déplacements internes en Afrique.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/195, en date du 19 décembre 2018. Il s'agit du premier accord intergouvernemental élaboré sous les auspices des Nations Unies qui couvre toutes les dimensions des migrations internationales de manière holistique et exhaustive. Il est fondé sur le droit international des droits de l'homme et réaffirme l'engagement des États à respecter, protéger et réaliser tous les droits humains de tous les migrants. Le Pacte mondial procède de la Déclaration universelle des droits de l'homme et respecte les principes de non-régression et de non-discrimination.

Le Pacte mondial définit 23 objectifs, consolidés par des engagements spécifiques, qui visent à relever les défis et à améliorer les possibilités liées aux migrations (voir annexe I). Les engagements et les actions énoncés dans le Pacte mondial fournissent un guide utile aux États africains pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de droits de l'homme lorsqu'ils conçoivent des mesures de gouvernance des migrations qui réduisent les risques et les vulnérabilités auxquels les migrants sont confrontés à différentes étapes de leur migration et pour qu'ils créent des conditions propices permettant à tous les migrants de devenir des membres actifs de la société. D'une manière générale, il vise à garantir la sécurité de la vie, la protection des personnes, la sauvegarde des droits de

l'homme, le partage des droits et des devoirs des États et le renforcement de la gouvernance des flux migratoires. Le Pacte mondial permet aux États de coopérer pour traduire leurs engagements abstraits en actions concrètes sur des questions migratoires spécifiques.

Le suivi et l'examen continu de la mise en œuvre de ces objectifs aident les États à progresser dans la réalisation des droits des personnes déplacées dans le contexte de catastrophes, en raison de changements climatiques et de la dégradation de l'environnement.

Les déplacements dus à des catastrophes et le rôle du Pacte mondial

Le Pacte mondial fait largement référence aux phénomènes de migration, de mobilité et de déplacement (une liste des termes utilisés dans le présent document figure à l'annexe II). Les objectifs 2 a), h), j), k) et l) du Pacte mondial engagent les gouvernements et les parties prenantes à élaborer des mesures pour lutter contre les facteurs négatifs et structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine. Plus précisément, l'objectif 2 j) encourage les États à « intégrer les considérations relatives aux déplacements dans les stratégies de préparation aux catastrophes et à promouvoir la coopération avec les pays voisins et les autres pays intéressés en ce qui concerne la préparation aux alertes rapides, la planification des interventions d'urgence, la constitution de stocks, les mécanismes de coordination, la planification des évacuations, les dispositifs d'accueil et d'assistance et la diffusion d'information ». L'objectif 2 l) encourage en outre les États à prendre en considération « les recommandations pertinentes issues des processus consultatifs dirigés par l'État, tels que l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophe et de changements climatiques, et la Plateforme sur les déplacements en cas de catastrophe ». Enfin, l'objectif 21 b) souligne que « les migrants qui rentrent au pays bénéficient d'une aide tout au long de leur réintégration, au moyen de partenariats efficaces, le but étant notamment d'éviter qu'ils ne deviennent des personnes déplacées une fois revenus dans leur pays d'origine ».

Les objectifs susmentionnés soulignent la nécessité pour les pays africains d'intégrer les considérations relatives aux déplacements dans leurs stratégies de préparation aux catastrophes et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, des plans d'urgence, des stocks et des mécanismes de coordination. Ce faisant, les mouvements associés

aux catastrophes seraient plus prévisibles et réguliers, permettant ainsi aux gouvernements et autres parties prenantes de mieux planifier pour fournir des mesures de protection efficaces aux personnes dans toutes les étapes de leur migration. Il s'agirait notamment de prendre en compte les vulnérabilités associées aux migrations, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, afin de concevoir des mesures de gouvernance des migrations qui favorisent leur résilience et leur capacité d'adaptation.

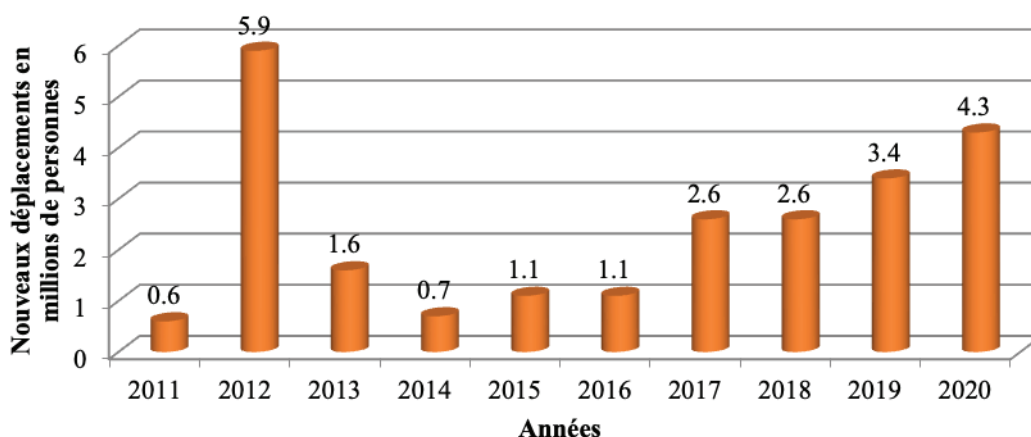
Dans le cadre du Pacte mondial, les pays sont encouragés à renforcer l'analyse conjointe et le partage d'informations sur les risques afin de mieux cartographier, comprendre, prévoir et traiter les mouvements migratoires, tels que ceux qui peuvent résulter de catastrophes, qu'elles soient soudaines et où à évolution lente, favorisant ainsi la cohérence avec les priorités et les principes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En outre, les pays sont exhortés à tenir compte des effets néfastes du changement climatique et de la nécessité d'élaborer des stratégies d'adaptation et de résilience, y compris au-delà des frontières, en tenant compte des implications potentielles sur les migrations.

Les gouvernements sont encouragés à mettre en œuvre le Pacte mondial afin d'assurer le respect effectif, la protection et la réalisation des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, à tous les stades du cycle migratoire.

Les déplacements dus aux catastrophes et leur impact sur les objectifs de développement durable

Le nombre de personnes nouvellement déplacées à la suite de catastrophes n'a cessé d'augmenter en Afrique au cours de la dernière décennie (voir la figure ci-dessous). Selon les chiffres de l'Observatoire des situations de déplacement interne (voir le Rapport mondial 2021 sur les déplacements internes), le nombre de nouveaux déplacements dus à des catastrophes en Afrique subsaharienne est passé de 3,4 millions en 2019 à 4,3 millions de personnes à ce jour, tandis que les déplacements causés par la violence et les conflits sont passés à 6,8 millions. Les cinq pays qui comptent le plus grand nombre de déplacements en Afrique sont la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Mozambique, la Somalie et le Soudan du Sud, la majorité des personnes déplacées étant des jeunes âgés de 5 à 14 ans.

Nouveaux déplacements dus à des catastrophes en Afrique subsaharienne, 2011-2020



Les principaux facteurs à l'origine des déplacements sont les inondations, la dégradation des terres, les invasions acridiennes, la pandémie mondiale de la maladie à coronavirus (COVID-19) et la sécheresse, qui, avec d'autres forces, obligent les gens à se déplacer. Cela met en évidence les moteurs de mobilité de plus en plus complexes et interconnectés qui nécessitent d'anticiper les risques et de les gérer de façon inclusive et holistique.

Les déplacements liés à des catastrophes ont de graves répercussions sur les populations, en particulier sur les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il s'agit notamment d'impacts sociaux et psychologiques, du besoin accru de protection, de la perturbation de la vie familiale et de l'exclusion des initiatives de récupération et de développement. Les populations migrantes sont laissées pour compte dans les initiatives de développement lorsqu'elles sont privées de faire des choix, de trouver des opportunités et d'avoir les capacités de gagner un revenu adéquat et régulier afin de bénéficier équitablement du développement. Selon l'analyste du développement Robert Chambers, « l'infériorité sociale, les faiblesses physiques, les privations saisonnières, la vulnérabilité, l'impuissance et l'humiliation¹ » interagissent pour former un réseau complexe qui maintient des populations aussi défavorisées que les migrants piégées dans la pauvreté. Des millions de personnes en Afrique restent analphabètes et les taux de malnutrition et d'abandon des études sont en hausse. Ces indicateurs révèlent une tendance extrêmement inquiétante parmi les populations déplacées, ce qui

nécessite une action urgente pour s'assurer qu'elles ne soient pas laissées pour compte. Une telle action aidera également les États dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

Pour résoudre ces problèmes, les États africains, en collaboration avec les autres parties prenantes concernées, doivent réduire les risques de déplacements et, s'ils se produisent, veiller à ce que tous les migrants participent pleinement aux activités sociales et économiques et puissent exercer leurs droits humains, conformément au Pacte mondial, au Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) en Afrique et aux cadres politiques nationaux destinés à réduire les vulnérabilités des migrants. Ces dispositions ont été renforcées par la cible 7 de l'objectif 10 du Programme 2030 – Faciliter une migration et une mobilité des personnes ordonnées, sûres, régulières et responsables, y compris par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées – qui pose des bases solides pour les mesures à prendre afin de réduire les risques que courent les migrants tout en renforçant leur résilience.

Un examen systématique et complet des moteurs de la migration est indispensable pour réaliser l'objectif 10 du Programme de développement durable, qui exhorte vivement à « ne faire aucun laissé pour compte ». La cible 7 de l'objectif 10 montre que le Programme met fortement l'accent sur les groupes de population défavorisés et marginalisés, qui sont souvent ignorés ; il représente un changement révolutionnaire de paradigme dans l'approche du développement.

¹ Robert Chambers, *Poverty and livelihoods: Whose reality counts? (Pauvreté et moyens de subsistance : quelle réalité compte ?)*, Document de travail 347 (Brighton, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Institut d'études du développement, Université du Sussex, 1994).

Réduire les risques de déplacements dus à des catastrophes

La réduction des risques de catastrophe est essentielle pour renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des migrants et contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable en veillant à ce que « personne ne soit laissé pour compte ». Les objectifs 2 et 5 du Pacte mondial et la cible 7 de l'objectif de développement durable n° constituent des bases solides pour les mesures visant à réduire les risques auxquels les migrants doivent faire face et à renforcer leur résilience. L'objectif 2 du Pacte mondial fait référence à la nécessité de réduire les risques et recommande les actions suivantes : améliorer les données sur les migrations liées aux catastrophes (paragraphe 18 h) ; élaborer des mesures d'adaptation, de réduction des risques de catastrophe et de résilience qui tiennent compte des migrations (paragraphe 18 i) ; intégrer des mesures relatives aux déplacements dans les stratégies de préparation et promouvoir la coopération transfrontalière (paragraphe 18 j) et mettre en place des mécanismes régionaux et sous-régionaux liés à l'aide humanitaire concernant les catastrophes et renforcer la collaboration avec les organisations humanitaires et les partenaires de développement afin de mieux faire face aux déplacements de populations provoqués par les catastrophes (paragraphe 18 k)).

De même, il est indispensable d'examiner les causes des déplacements, telles que le changement climatique, les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et la dégradation de l'environnement (voir annexe III), pour réduire les risques de déplacements de populations en Afrique. On prévoit que les migrations et les déplacements dus au changement climatique (élévation du niveau de la mer, désertification, augmentation des températures, perte de biodiversité et dégradation des terres et des forêts) vont se multiplier.

Au cours des deux dernières décennies, l'Union africaine n'a cessé de faire preuve d'un engagement ferme en faveur de la mise en œuvre du programme de réduction des risques de catastrophe sur le continent. Parmi les engagements récents, citons : la Déclaration de Yaoundé sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique (2015) ; la Déclaration de Tunis sur l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe (2018) ; et, récemment, la Déclaration de Nairobi sur l'accélération de la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour

la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique (2021). Une matrice révisée du Programme d'action pour guider la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du système d'alerte rapide multirisque en Afrique ont été adoptés par la Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, lors de sa session tenue à Nairobi en 2021.

La mise en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe en Afrique façonne également la perception des déplacements dans le contexte des catastrophes. Le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique, conçu par la Commission de l'Union africaine, en est un bon exemple : ce Programme d'action, ainsi que les cadres régionaux pour la libre circulation des personnes, peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons, en fournissant une base solide pour protéger les personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles et du changement climatique, que ce soit dans leur pays ou au-delà de ses frontières. Ces cadres imposent aux États africains l'obligation de prévenir les déplacements, de protéger les personnes déplacées et de promouvoir les conditions d'un retour et d'une réintégration en toute sécurité, en même temps que d'autres solutions durables.

Ces mesures politiques ciblées, fondées sur les droits humains et sensibles au genre, peuvent être conçues et mises en œuvre pour aider ceux qui pourraient avoir besoin de se déplacer (dans leur pays ou par-delà les frontières) à surmonter les inévitables facteurs de stress, y compris les catastrophes et les risques climatiques, en créant des environnements propices à une migration planifiée et ordonnée vers des zones à faible risque et offrant de bonnes opportunités.

L'insuffisance de données ventilées par genre, sexe, statut socioéconomique et autres caractéristiques continue d'entraver la cartographie, l'analyse, la compréhension et la prédiction précises des risques de déplacements en Afrique. Pour mieux comprendre ces risques, il faut investir dans les données et dans un système de gestion de l'information sur les catastrophes afin de collecter, d'analyser et d'archiver les données sur les risques de déplacements et de pouvoir les prédire.

Outils et approches de modélisation des risques de catastrophe

Profils probabilistes des risques : L'outil d'évaluation dont se sert le plus souvent la communauté concernée par les risques de déplacement est la prévision probabiliste, comme l'utilisent l'Observatoire des situations de déplacement interne, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Conseil norvégien pour les réfugiés. On en trouve des exemples dans les modèles du rapport Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial de 2015. Cet outil a été mis à jour dans le cadre offert par CLIMADA, qui fournit une plateforme open source de modélisation probabiliste des risques (voir le Rapport mondial sur les déplacements internes de 2019).

Approches utilisant les mégadonnées : Les mégadonnées servent à utiliser les moyens offerts par l'intelligence artificielle ou l'apprentissage automatique pour prédire au mieux les résultats des déplacements. Une base de données agrégée qui intègre des indicateurs de vulnérabilité et des facteurs de déplacement est développée à l'aide de capteurs, d'appareils numériques, de fichiers journaux, de l'Internet et des médias sociaux qui localisent et suivent les sources de données en ligne en temps réel pour traiter, analyser et prédire les déplacements liés aux catastrophes. Le logiciel utilise les données d'entraînement pour apprendre de manière itérative ce qui prédit le mieux le déplacement dans l'espace et le temps.

Modèles de dynamique des systèmes : Les modèles de dynamiques des systèmes sont utilisés pour explorer les facteurs de déplacement d'une manière profondément contextuelle. Les situations de catastrophe – les circonstances qui font que des catastrophes se produisent et exacerbent les crises – sont intrinsèquement dynamiques et chaotiques, et ces modèles sont conçus pour explorer la réalité des relations non linéaires dans des systèmes complexes. Les analystes utilisent des modèles de dynamiques des systèmes pour étudier l'interconnexion en constante évolution des indicateurs qui expliquent le déplacement, qui diffèrent selon les contextes et le temps, et comment les causes du déplacement sont influencées par d'autres facteurs médiateurs préliminaires.

Modèles basés sur les agents : Complétant l'approche de la dynamique des systèmes, les modèles basés sur les agents sont moins largement appliqués dans la prise de décision politique, mais sont souvent inclus dans l'élaboration d'indicateurs qui étayent les liens de causes à effets dans les évaluations des risques de déplacement. Les modèles basés sur les agents offrent un aperçu unique, au niveau micro, des décisions que les gens prennent sur le terrain lorsqu'ils font face à des dangers naturels ou d'origine humaine, souvent en fonction de leurs désirs et de leurs caractéristiques¹. De tels modèles peuvent imiter ou simuler la prise de décision des individus, des familles et des fonctionnaires, leurs perceptions et les circonstances où ils se trouvent lorsqu'ils subissent un stress naturel ou d'origine humaine.

a Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2015 (Genève, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, 2015).

¹ Voir Guillaume Arnoux Hébert, Liliana Perez et Saïd Harati, « An agent-based model to identify migration pathways of refugees: the case of Syria » (Un modèle basé sur des agents pour identifier les voies de migration des réfugiés : le cas de la Syrie), dans Liliana Perez, Eun-Kyeong Kim et Raja Sengupta, « Agent-Based Models and Complexity Science in the Age of Geospatial Big Data » (Modèles basés sur des agents et science de la complexité à l'ère du Big Data géospatial), Springer International Publishing, 2018.

Prédire les déplacements et les migrations dus à des catastrophes

Plusieurs outils, approches et méthodologies sont actuellement utilisés pour appuyer la recherche afin de modéliser et de prévoir les déplacements liés aux catastrophes. L'analyse probabiliste des risques est couramment utilisée par la Fondation de recherche CIMA et l'Organisation internationale pour les migrations, entre autres, pour estimer les risques de migrations et de déplacements (voir encadré ci-dessous).

Source des données

Les modèles probabilistes, les approches avec les mégadonnées, les modèles dynamiques de système, les modèles basés sur des agents et les indices de risque sont les principales techniques de plus en plus utilisées par diverses organisations pour prédire les risques associés aux déplacements dans le cadre des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ils s'appuient sur des informations provenant de diverses sources pour analyser les risques de déplacements. De nombreux pays et organisations

collectent, analysent et fournissent des données sur les tendances et les dommages ou pertes causés par les catastrophes. Ils se heurtent cependant à des difficultés telles que l'absence de données, le manque de données désagrégées et la sous-déclaration, en raison de capacités infrastructurelles et techniques limitées aux niveaux national et local, ce qui entrave l'établissement de rapports, le suivi et les prévisions efficaces des risques de déplacement en Afrique.

Les principales sources de données sont les suivantes :

- a. **L'Observatoire des situations de déplacement interne – Données mondiales sur les déplacements internes** : Cette base de données fournit des informations complètes sur les déplacements dans le monde dus aux catastrophes en raison de conflits depuis 2003 et ceux liés aux catastrophes depuis 2008 ;
- b. **DesInventar** : Il s'agit d'une base de données ouverte hébergée par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe qui contient des données sur les pertes dues à des catastrophes provenant de plus de 100 pays, aux fins de gestion des risques liés aux catastrophes et de suivi des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;
- c. **Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations** : Ce système recueille et analyse des données pour diffuser des informations cruciales à plusieurs niveaux sur la mobilité, les vulnérabilités et les besoins des populations déplacées et mobiles. Ces informations permettent aux décideurs et aux intervenants de mieux aider ces populations avec une assistance adaptée au contexte ;
- d. **EM-DAT Base de données sur les situations d'urgence** : Il s'agit d'une base de données ouverte gérée par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres depuis 1988. Elle contient plus de 22 000 dossiers de catastrophes survenues dans le monde entier depuis 1900 et environ 300 événements sont enregistrés chaque année ;
- e. **NatCatSERVICE (Munich Re)** : Il s'agit d'une autre base mondiale de données sur les catastrophes, fondée en 1974 en Allemagne, qui fournit des informations complètes et fiables sur les impacts économiques

et humains des risques naturels. Les informations au niveau régional et national sont regroupées pour permettre une analyse régionale ;

- f. **SIGMA (Swiss Re)** : C'est une base de données sur les dommages et les pertes résultant de catastrophes établie par cette compagnie suisse de réassurance en 1968. Elle fournit des informations telles que les données sur les risques, la date et le lieu des catastrophes et des informations sur les victimes, avec environ 300 à 350 événements ajoutés à la base de données chaque année. L'objectif principal de cette base de données est de fournir des informations pour l'action humanitaire, la préparation aux catastrophes et de guider l'évaluation de la vulnérabilité. Cette base de données est compilée à partir de diverses sources, y compris des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des compagnies d'assurance, des instituts de recherche et des agences de presse.

Conclusions et recommandations

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est un cadre global qui aborde également la réduction des facteurs environnementaux des migrations grâce à la mise en œuvre de mesures intégrées et inclusives pour prévenir et réduire l'impact de l'exposition aux risques et à la vulnérabilité dus aux catastrophes. Il met l'accent sur la nécessité d'intégrer les considérations relatives aux déplacements dans les stratégies de préparation aux catastrophes et de promouvoir et de préparer des systèmes d'alerte rapide, des plans d'urgence, des mécanismes de stockage et de coordination, pour renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des migrants. En outre, le Pacte mondial encourage les États africains à réduire les risques et les vulnérabilités des migrants conformément à la cible 7 de l'objectif de développement durable 10, qui souligne la nécessité d'examiner les moteurs de la migration de manière systématique et globale. Ce cadre devrait être complété par d'autres, comme le Cadre de Sendai, afin de mieux comprendre les risques de déplacements et de renforcer la préparation et les systèmes d'alerte précoces multi-dangers dans le contexte des déplacements de populations.

L'examen des facteurs environnementaux des déplacements est un élément essentiel de la réduction des risques de déplacement. Il faut absolument que les pays voisins qui accueillent les communautés déplacées examinent l'Agenda pour la protection des personnes déplacées

au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques et adoptent divers outils, approches et méthodologies pour appuyer les recherches, la modélisation et la prévision des déplacements dus à des catastrophes.

À la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes sont présentées aux décideurs.

1. Soutenir la collecte de données complètes afin de mieux comprendre la nature des risques de déplacements pour servir de base au renforcement de la résilience des migrants et des populations déplacées

Pour renforcer la résilience des populations vulnérables, les décideurs doivent comprendre la nature de l'exposition et de la vulnérabilité au déplacement et l'impact des catastrophes et du changement climatique sur les populations. Cela exige des pays qu'ils collectent, analysent et archivent des données fiables et précises dans un format utilisable, ventilées par sexe, genre, âge, handicap, statut migratoire et autres caractéristiques, telles que le nombre de personnes exposées ou à risque de déplacement, le nombre de personnes déplacées, vers où et pendant combien de temps, qui sont toutes des données utiles pour guider la prise de décisions et les politiques. À l'heure actuelle, très peu de pays enregistrent ces données en raison de difficultés techniques et infrastructurelles. La couverture spatiale et temporelle des données pose des problèmes pour l'utilisation des informations requises afin de prédire les risques de déplacements au niveau régional. Les États africains doivent en faire plus, avec l'appui des parties prenantes, pour veiller à ce que les migrants et les personnes déplacées fassent partie des programmes nationaux de développement et pour réorganiser leurs systèmes nationaux de statistiques afin de tenir dûment compte des données sur les migrants.

2. Tenir compte des changements démographiques, du changement climatique et du développement de nouveaux modèles pour mieux prévoir les déplacements

Les migrations et les déplacements dus aux catastrophes vont probablement continuer de se multiplier en Afrique en raison de la croissance démographique, de l'exposition accrue aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et de la dégradation des terres. Les changements climatiques vont sans doute intensifier la fréquence et l'intensité de ces événements climatiques extrêmes,

ce qui pourrait entraîner davantage de migrations et de déplacements sur le continent. En conséquence, les changements démographiques, la croissance inclusive, le changement climatique et la fréquence accrue de ces événements extrêmes doivent être pris en compte lors de la projection des risques futurs de déplacements et de migrations. Les modèles actuels utilisés pour prédire les risques de déplacements doivent tenir compte de tous ces changements, notamment l'ampleur de la croissance économique future, un facteur clé de la migration. La quantité de données nécessaires à l'exécution des modèles est toutefois importante et davantage d'efforts et de ressources sont nécessaires pour combler les lacunes actuelles en matière de données aux niveaux national et régional.

3. Adopter des mesures et des politiques de préparation tenant compte des questions de genre pour favoriser des migrations ordonnées et stimuler la croissance économique

Des mesures de préparation et des systèmes efficaces d'alerte précoce axés sur les êtres humains sont de bons moyens de faciliter des migrations ordonnées en évitant les déplacements massifs perturbateurs dus à des catastrophes soudaines telles que les inondations. Les migrants qui traversent les frontières et même les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent être soutenus dans leurs efforts en vue d'acquérir un travail décent et de maximiser leur contribution à la croissance socioéconomique des pays dans lesquels ils se sont installés et de leurs communautés d'origine. Tous doivent être protégés contre toute forme d'exploitation et de discrimination (voir les objectifs 6, 7, 16, 18, 20 et 22 du Pacte mondial qui figurent à l'annexe I). Bien que les migrantes soient souvent moins bien payées que les migrants, elles envoient une proportion plus élevée de leurs revenus pour répondre aux besoins en soins de santé et d'éducation dans leur pays d'origine².

² Conseil des droits de l'homme, « L'impact de la migration sur les femmes et les filles migrantes : une perspective de genre », rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, 2019 (A/HRC/41/38).

Annexe I

Objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.
2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine.
3. Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration.
4. Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats.
5. Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples.
6. Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthique et assurer les conditions d'un travail décent.
7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire.
8. Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus.
9. Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants.
10. Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales.
11. Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée.
12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoire pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés.
13. Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange.
14. Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire.
15. Assurer l'accès des migrants aux services de base.
16. Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale.
17. Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues.
18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, des qualifications et des compétences.
19. Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays.
20. Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants.
21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable.
22. Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis.
23. Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Annexe II

Terminologie¹

Population touchée

Ce terme désigne les personnes qui sont touchées, directement ou indirectement, par un événement dangereux. Les populations directement touchées sont celles qui ont subi des blessures, des maladies ou d'autres effets sur la santé ; qui ont été évacuées, déplacées, relocalisées ou qui ont subi des dommages directs à leurs moyens de subsistance, à leurs biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux. Les populations touchées indirectement sont les personnes qui ont subi des conséquences, autres que des effets directs ou en plus de ceux-ci, au fil du temps, en raison de perturbations ou de changements dans l'économie, les infrastructures essentielles, les services de base, le commerce ou le travail, ou des conséquences sociales, sanitaires et psychologiques.

Déplacement en cas de catastrophe

Le « déplacement en cas de catastrophe » désigne les situations dans lesquelles des personnes sont forcées de quitter leur domicile ou leur lieu habituel de résidence en raison d'une catastrophe ou pour éviter l'impact d'un risque naturel immédiat et prévisible. Un tel déplacement résulte d'une situation dans laquelle les personnes touchées, exposées à un danger naturel, sont trop vulnérables et n'ont pas la résilience nécessaire pour résister aux impacts de ce danger.

Migration

Le terme « migration » est utilisé pour décrire un mouvement qui est principalement volontaire. Les mouvements que les gens font pour tenter de renforcer leur résilience et leur capacité à s'adapter aux dangers à évolution lente et aux changements environnementaux sont appelés « migration en tant que stratégie d'adaptation ».

¹ Adapté du Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophe, Disaster Displacement: How to Reduce Risk, Address Impacts and Address Resilience, Words into Action Guidelines (Déplacements dus aux catastrophes : comment réduire les risques, surmonter les impacts et améliorer la résilience, Directives pour passer des paroles aux actions), Genève, 2019.

Annexe III

Comment le changement climatique déclenche les migrations et les déplacements de population

Élévation du niveau de la mer

Le niveau des mers est monté de 20 cm depuis le début du XX^e siècle, en raison de l'expansion des mers et de la fonte des glaciers, déplaçant des milliers de personnes.

Désertification

Près de 630 millions de personnes sont touchées par la tendance irréversible à la désertification des terres arides dans le monde entier, tendance qui s'aggrave en raison du réchauffement climatique.

Augmentation des températures

En moyenne, les températures mondiales ont augmenté de 0,18 °C depuis 1981, ce qui affecte l'eau, l'humidité du sol, la santé humaine, la sécurité alimentaire, la vie marine et les écosystèmes.

Dégradation des terres et des forêts

L'expansion et la gestion non durable des terres et des pâturages, exacerbées par le changement climatique, sont à l'origine de la dégradation des terres.

Perte de biodiversité

L'augmentation des températures et la modification des régimes de précipitations affectent la structure, la composition et les fonctions des écosystèmes, entraînant une perte de biodiversité et une réduction des services écosystémiques qui soutiennent le bien-être humain, ce qui peut affecter les migrations.

À propos du Centre africain pour la politique en matière de climat

Le Centre africain pour la politique en matière de climat est une plaque tournante pour les connaissances axées sur la demande à propos du changement climatique en Afrique. Il répond à la nécessité d'améliorer l'information sur le climat et de renforcer l'utilisation de cette information pour la prise de décisions en Afrique en améliorant la capacité d'analyse, la gestion des connaissances et les activités de diffusion.

Contacts :

Centre africain pour la politique en matière de climat
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II, C.P. 3001,
Addis-Abeba, Éthiopie
Site Web : www.uneca.org/acpc

Avec l'appui financier de :

